



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
20 septembre 2013
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme
Soixante-sixième session
Genève, 2-4 décembre 2013
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du projet de plan-programme biennal de la CNUCED pour la période 2016-2017.
4. Suite donnée aux évaluations:
 - a) Suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation externe du sous-programme 1 de la CNUCED: Mondialisation, interdépendance et développement;
 - b) Suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation du programme de la CNUCED relatif à la science et à la technologie au service du développement.
5. Ordre du jour provisoire de la soixante-septième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

II. Annotations

Point 1

Élection du bureau

1. En application du paragraphe 3 de l'article 64 du Règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, et conformément au cycle de roulement prévu pour l'élection du Président et du Vice-Président/Rapporteur, le Président du Groupe de travail à sa soixante-sixième session sera le représentant de l'un des États membres d'Amérique latine et des Caraïbes. Le Vice-Président/Rapporteur sera le représentant de l'un des États membres de la liste B.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe de travail sera invité à approuver l'ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième session, figurant dans la section I plus haut.

Documentation

TD/B/WP/256 Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Examen du projet de plan-programme biennal de la CNUCED pour la période 2016-2017

3. Conformément aux règles et règlements de l'ONU régissant la planification des programmes, le Groupe de travail examinera le projet de plan-programme biennal de la CNUCED pour la période 2016-2017. Il soumettra ses recommandations au Conseil du commerce et du développement pour examen, et celui-ci transmettra celles qui auront été approuvées au Secrétaire général de la CNUCED afin qu'elles soient prises en compte dans le projet de plan-programme biennal de la CNUCED devant être soumis au Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances, puis être examiné par le Comité du programme et de la coordination dans la version officielle publiée par le Secrétaire général de l'ONU. À cette fin, le Groupe de travail sera saisi d'un document intitulé «Projet de plan-programme biennal de la CNUCED pour la période 2016-2017» (TD/B/WP(66)/CRP.1), établi par le secrétariat de la CNUCED.

Documentation

TD/B/WP(66)/CRP.1 Projet de plan-programme biennal de la CNUCED pour la période 2016-2017

Point 4

Suite donnée aux évaluations

a) Suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation externe du sous-programme 1 de la CNUCED: Mondialisation, interdépendance et développement

4. À sa soixante-cinquième session, le Groupe de travail a demandé aux États membres de poursuivre l'examen des conclusions et des recommandations figurant dans le rapport d'évaluation du sous-programme de la CNUCED relatif à la mondialisation, à l'interdépendance et au développement (TD/B/WP/252) et dans les observations du secrétariat concernant l'évaluation (TD/B/WP(65)/CRP.1). Il a décidé que les résultats de ces délibérations seraient examinés à sa soixante-sixième session.

b) Suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation du programme de la CNUCED relatif à la science et à la technologie au service du développement

5. À sa soixante-cinquième session, le Groupe de travail a demandé aux États membres de poursuivre l'examen des recommandations figurant dans le rapport d'évaluation du programme de la CNUCED relatif à la science et à la technologie au service du développement (TD/B/WP/234, TD/B/WP(59)/CRP.1) et a décidé que les coordonnateurs régionaux informeraient le secrétariat de la CNUCED avant la soixante-sixième session du Groupe de travail lorsque le consensus serait établi.

Point 5

Ordre du jour provisoire de la soixante-septième session du Groupe de travail

6. Le secrétariat soumettra, au cours de la session, un projet d'ordre du jour provisoire de la prochaine session du Groupe de travail.

Point 6

Questions diverses

Point 7

Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

7. Le rapport sur la soixante-sixième session du Groupe de travail sera soumis au Conseil du commerce et du développement.
